



ATTITUDES CITOYENNES POUR VIVRE ENSEMBLE

Les attitudes citoyennes pour vivre ensemble qui guident les actions d'Une école montréalaise pour tous sont le respect, l'ouverture sur le monde et sa diversité, et l'inclusion. Un environnement scolaire sécuritaire, bienveillant et accueillant contribue au bien-être de l'ensemble des acteurs¹, à la réussite éducative et à la persévérance scolaire de tous les élèves.



(Schéma réalisé à partir de MEES, 2017², p. 29)

RESPECT

« Le respect de la dignité humaine est l'un des fondements de la justice, de la liberté et de la paix. »
(Éditeur officiel du Québec, 2020⁴, préambule)

« [...] chacun peut se prévaloir de tous les droits et libertés [...] sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation »

(Nations Unies, 1989⁵, préambule)

Socialiser, pour apprendre à mieux vivre ensemble

« Dans une société pluraliste comme la société québécoise, l'école joue un rôle d'agent de cohésion en contribuant à l'apprentissage du vivre-ensemble et au développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Il lui incombe de transmettre le patrimoine des savoirs communs, de promouvoir les valeurs à la base de sa démocratie et de préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables. Elle doit également chercher à prévenir en son sein les risques d'exclusion qui compromettent l'avenir de trop de jeunes. » (MEES, 2017³, p. 25)



¹ **Ensemble des acteurs** : enfants, élèves, familles, ensemble du personnel scolaire

² MEES (2017). *Politique de réussite éducative*. Repéré à <https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/>

³ *Ibid.*

⁴ Éditeur officiel du Québec (2020). *Charte des droits et libertés de la personne*, (RLRQ, chapitre C-12). Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/C-12.pdf>

⁵ Nations Unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Repéré à <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

OUVERTURE SUR LE MONDE ET SA DIVERSITÉ

« [...] l'ouverture au pluralisme et la pleine participation de tous les citoyens sont considérées comme des conditions essentielles de la démocratie et de l'exercice du droit à l'égalité [...] suppose l'utilisation du potentiel humain de tous ses citoyens dans leur diversité. » (MIDI, 2008⁶, p. 6)

« [...] l'ouverture aux autres et l'acceptation des différences [...] suppose non seulement le développement des compétences scolaires des élèves, mais aussi celui de leurs habiletés sociales. Apprendre à coopérer, écouter l'autre, résoudre un conflit de façon pacifique doivent faire l'objet d'un apprentissage systématique pour outiller les élèves au regard du vivre-ensemble et permettre aux différents milieux scolaires d'offrir un environnement accueillant et sécuritaire pour tous les jeunes. » (CSE, 2017⁷, p. 54)

« C'est par la qualité des communications et des interactions entre toutes les personnes que se manifestent l'ouverture aux autres et le respect de la diversité. S'initier aux différentes réalités culturelles est une source d'enrichissement personnel et d'apprentissage de la vie en société. » (MEES, 2017⁸, p. 57).

« Les marqueurs de la diversité prévus par la loi sont : « La race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. » (Assemblée nationale du Québec, 1975⁹, art. 10)

INCLUSION

Une société inclusive est une « société qui offre des conditions de vie favorables à l'ensemble de la population et qui s'assure que personne n'est laissé de côté sur la base de différences [...]. Une société inclusive s'assure que toutes et tous ont la capacité et les occasions de participer à la vie de leur collectivité et que leur dignité est respectée. » (MIDI, 2015¹⁰, p. 11)

L'inclusion est possible « notamment en levant les obstacles à l'égalité de droits et de conditions. » (MIDI, 2015¹¹, p. 7)

« L'inclusion est un acte d'équité, une réponse concrète et actualisée aux nouvelles réalités de la société et de l'école québécoises. Elle est d'abord la responsabilité de l'école, et non d'une classe en particulier. Elle fait appel à l'équipe-école, où sont mises à profit la collaboration et l'expertise de l'ensemble du personnel scolaire, ainsi qu'à l'appui de la communauté. Dans un environnement inclusif, la classe ordinaire, comme la classe d'accueil, est la classe de tous les élèves, une classe qui incarne la mixité sociale et qui reflète les qualités d'ouverture et d'accueil de la société québécoise. » (MEES, 2017¹², p. 56)

« C'est par l'inclusion que nous pouvons, individuellement et collectivement, profiter de la richesse et des occasions d'épanouissement que nous apportent les autres. » (MEES, 2017¹³, p. 29)

« En 50 ans, nous sommes passés d'un système ségrégatif à un système de plus en plus inclusif. Les situations d'intégration - où l'élève s'adapte à la norme - sont progressivement délaissées au profit de situations d'inclusion où c'est l'école qui s'adapte à l'élève. Certains milieux empruntent une nouvelle voie qui consiste à adapter leurs pratiques a priori à la diversité des élèves dans leur ensemble (plutôt que cas par cas ou à partir de profils particuliers). C'est ce que le Conseil nomme l'éducation inclusive. » (CSE 2017¹⁴, sommaire p. 1)

⁶ MIDI (2008). *La diversité : une valeur ajoutée Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*. Repéré à <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PlanActionFavoriserParticipation.pdf>

⁷ CSE (2017). *Pour une école riche de tous ses élèves - S'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*. Sommaire et rapport repérés à https://www.cse.gouv.qc.ca/type_de_publication/ecole-riche-eleves-50-0500/

⁸ MEES (2017), *op. cit.*, p. 57.

⁹ Charte des droits et libertés de la personne, *op. cit.*, art. 1.

¹⁰ MIDI (2015). *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Glossaire p. 11*. Repéré à http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Glossaire_ImmigrationParticipationInclusion.pdf.

¹¹ MIDI (2015), *op. cit.*, p. 7.

¹² MEES (2017), *op. cit.*, p. 56.

¹³ MEES (2017), *op. cit.*, p. 29.

¹⁴ CSE (2017), *op. cit.*, sommaire p. 1.



Ministère de l'Éducation

600, rue Fullum, 10^e étage, Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-0041
ecolemontrealaise@education.gouv.qc.ca
ecolemontrealaise.info